

Etude paysagère

De par leur nature, les éoliennes sont des objets de grande hauteur, visibles dans le paysage. L'étude paysagère est donc une étape essentielle.



En premier lieu, il s'agit de faire un état initial paysager du territoire du projet afin d'identifier : les grandes unités paysagères, le patrimoine bâti réglementé (monument historique), les habitations alentours, les axes de circulation, etc.

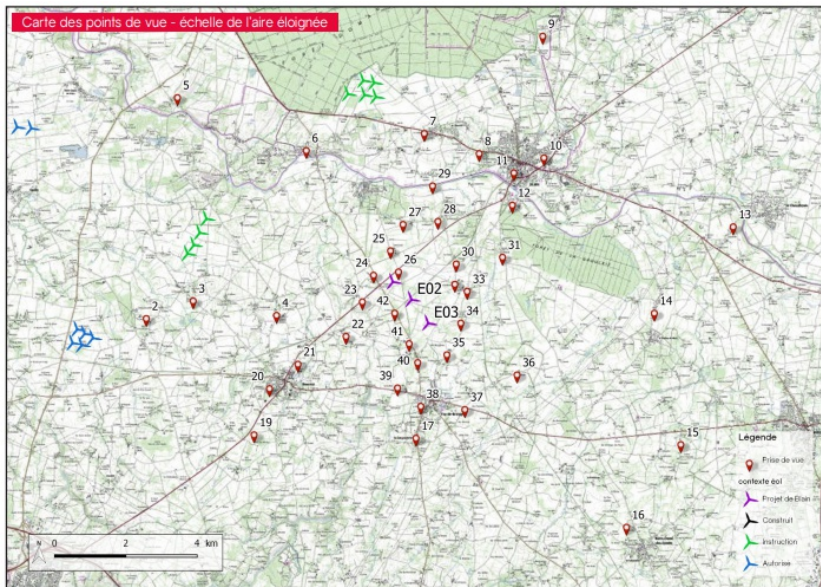
Ensuite sont établies des cartes identifiant les zones depuis lesquelles théoriquement l'influence du projet sur le paysage pourrait se faire ressentir, en tenant compte de la topographie, des boisements, des axes de circulation et des orientations des bâtiments par rapport à la zone étudiée pour accueillir le projet.

A parir de tout cela, des préconisations sont faites : alignement des éoliennes, espacements réguliers, orientation privilégiée.

44

photomontages

Des points de photomontage sont soigneusement choisis pour étudier de manière fine l'impact paysager du projet. Chaque point de vue correspond à l'évaluation d'un ou plusieurs enjeux tels l'effet cumulé avec un autre parc éolien, la perception depuis les axes routiers, la perception des structures paysagères et séquences panoramiques, la perception depuis l'habitat ou la concurrence visuelle avec une silhouette de bourg.



Les prises de vue sont assemblées côte à côte pour former un panorama



Photomontage depuis l'Orgerais



Eoliennes de l'Hôtel de France